



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 10 avril 2012 à 19 H 00

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 17
Procurations : 5
Absents : 5

Date convocation et affichage : 03/04/2012

L'an deux mille douze, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud CALVAT, Maire,

Marie MOULIN, Robert TRINQUIER, Ghislaine TOUPAIN, Laurent PUIGSEGUR, Sylvie COULON, Adjoints,

Emile BATIGNE, Claude JENNEPIN, Nicole RENARD, Gaby MOULIN-TEMPIER, Joëlle ALIAGA, Bella DEBONO, Patrick CASTELLANO, Magali NAZET-MARSON, Christine DELAGE, Dominique NOEL-ASTOLFI, Thierry RUF, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Sabine PERRIER-BONNET
Michel COMBETTES
André MIRAL
Jean-Marcel CASTET
Nadine ALART

pouvoir à Magali NAZET-MARSON
pouvoir à Patrick CASTELLANO
pouvoir à Marie MOULIN
pouvoir à Renaud CALVAT
pouvoir à Robert TRINQUIER

Membres absents :

Jacques ARLERY
Jean Pierre LOPEZ
Alexandra DI FRENNA
Patrick LASFARGUES
Christine SAUZET

Secrétaire de séance :

Robert TRINQUIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2012

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

Rappel des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance

Le 7 mars 2012 - Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du produit des spectacles organisés par la commune

Examen de l'ordre du jour comportant onze affaires

1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010

Rapporteur : Renaud CALVAT

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte tenu des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'exercice 2010, puis le soumettre aux mesures de publicité prévues aux articles

L 1411-13 et 14 du même code.

Ce document est présenté de la manière suivante :

- I- *PRESENTATION GENERALE*
 - 1- le cadre juridique du rapport annuel
 - 2- précisions concernant les indicateurs figurant dans le rapport

- II- *LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT*
 - 1- Qu'est-ce que l'assainissement ?
 - 2- Schéma directeur d'assainissement (SDA)
 - 3- Organisation des services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)

- III- *LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF*
 - 1- Les infrastructures
 - 2- Les travaux
 - 3- La gestion patrimoniale
 - 4- La gestion et l'exploitation du service de l'assainissement
 - 5- Eléments comptables et financiers

- IV- *LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)*
 - 1- Présentation générale du service
 - 2- La qualité du service rendu

- V- *CONCLUSION*
 - 1- Chiffres clés,
 - 2- Faits marquants,
 - 3- Bilan environnemental

ANNEXES

Présentation faite, Monsieur le Maire propose :

1°) d'adopter le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération de Montpellier sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'exercice 2010 présenté,

2°) de charger Monsieur le Maire de soumettre ce rapport aux mesures de publicité précitées et d'informer le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier des présentes dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

2 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2011

Rapporteur : Sylvie COULON

Madame l'Adjointe déléguée rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, délibère sur le compte administratif dressé par le Maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

A cet effet, Madame l'Adjointe déléguée propose

1°) de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif de la Commune de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 128 302,98		1 056 543,95		2 184 846,93
Opérations de l'exerc.	5 806 275,85	5 933 696,73	3 559 957,68	2 681 143,29	9 366 233,53	8 614 840,02
Totaux	5 806 275,85	7 061 999,71	3 559 957,68	3 737 687,24	9 366 233,53	10 799 686,95
Résultats de clôture		1 255 723,86		177 729,56		1 433 453,42
Restes à réaliser	0,00	0,00	587 668,33	655 845,08	587 668,33	655 845,08
Totaux cumulés	5 806 275,85	7 061 999,71	4 147 626,01	4 393 532,32	9 953 901,86	11 455 532,03
Résultats définitifs		1 255 723,86		245 906,31		1 501 630,17

2°) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, Madame la Première Adjointe, Présidente de séance, invite les membres présents à statuer sur l'ensemble des propositions sus-énoncées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe, après avoir pris connaissance des documents précités et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

3 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2011

Rapporteur : Sylvie COULON

Madame l'Adjointe déléguée rappelle à l'assemblée que Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Par ailleurs, l'article L 2121-31 du même code stipule que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif.

En conséquence, Madame l'Adjointe déléguée propose d'approuver le compte de gestion de la commune de l'exercice 2011, dressé par le receveur, annexé à la présente note, qui se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	3 559 957,68
Recettes	2 681 143,29
Résultat reporté (excédent)	1 056 543,95
Résultat de clôture (excédent)	177 729,56

Fonctionnement :

Dépenses	5 806 275,85
Recettes	5 933 696,73
Résultat reporté (excédent)	1 128 302,98
Résultat de clôture (excédent)	1 255 723,86

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de la Commune de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de la Commune de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de la Commune de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A L'UNANIMITE :

- **DECLARE** que le compte de gestion de la Commune, dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **APPROUVE** le compte de gestion.

4 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2011

Rapporteur : Sylvie COULON

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2011 fait ressortir un excédent d'exploitation de 1 255 723,86 € et en application des dispositions de l'instruction comptable M14, Madame l'Adjointe déléguée propose à l'assemblée d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011	
POUR MEMOIRE (prévisions budgétaires):	
- excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 128 302,98
- virement à la section d'investissement	1 144 377,00
RESULTAT AU 31/12/11	
- excédent	1 255 723,86
- déficit	/
EXCEDENT AU 31/12/11	
- exécution du virement à la section d'investissement	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 255 723,86

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

5 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2012

Rapporteur : Sylvie COULON

Madame l'Adjointe déléguée rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2012 s'est déroulé le 27 février dernier.

Le projet de budget primitif, annexé à la présente note, conforme aux orientations fixées, se décompose comme suit :

- section de fonctionnement :

dépenses : 6 836 618 €

recettes : 6 836 618 €

- section d'investissement :

dépenses : 3 469 545 €

recettes : 3 469 545 €

Madame l'Adjointe déléguée propose, à l'issue de l'examen du document budgétaire :

- 1°) d'adopter, par chapitre, le projet de budget primitif de la Commune de l'exercice 2012 présenté,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, Madame l'Adjointe déléguée aux finances, à mettre en œuvre les dispositions budgétaires approuvées et à procéder, à l'intérieur de chaque chapitre, aux virements de crédits entre articles nécessités par la gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

6 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2012

Rapporteur : Sylvie COULON

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, Madame l'Adjointe déléguée propose :

1) de fixer, les taux d'imposition des trois taxes directes locales perçues par la Commune pour l'année 2012, selon les bases fournies par le comptable de la collectivité comme suit :

- taxe d'habitation	20,84 %	produit attendu	1 729 928 €
- foncier bâti	24,84 %	produit attendu	1 373 155 €
- foncier non bâti	97,19 %	produit attendu	42 666 €
		TOTAL	3 145 749 €

2) d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, Madame l'Adjointe déléguée aux Finances, à notifier, au travers de l'état F.D.L 1259 MI, ces dispositions aux services préfectoraux et à mettre en œuvre cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

7 OUVERTURES DE CLASSES DANS LES DEUX ECOLES

Rapporteur : Magali NAZET-MARSON

Madame la Conseillère Municipale annonce à l'assemblée que Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale a, après avis du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) réuni le 6 février 2012 et du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) réuni le 15 février, arrêté les mesures suivantes pour Jacou :

- Ouverture du 15^{ème} poste élémentaire pour l'école Condorcet,
- Ouverture des 7^{ème} et 8^{ème} postes maternelle pour l'école Thierry Pautès.

En conséquence, Madame la Conseillère Municipale propose :

- d'accepter ces ouvertures de postes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, Madame l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires en terme de mise à disposition de locaux, de personnel et de moyens financiers y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

8 TRAVAUX DE RESTAURATION DU PARC DE BOCAUD - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : Christine DELAGE

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'assemblée que la Commune s'est inscrite, depuis plusieurs années, dans une démarche de restauration du parc de Bocaud.

Une première phase de travaux s'achève et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'opération est envisagée. Le coût global de l'opération, à échelonner sur les exercices 2012 et 2013, est estimé à 200 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, Madame la Conseillère Municipale déléguée propose :

- 1°) d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre du second programme de restauration des jardins du parc du château de Bocaud,
- 2°) de solliciter au titre de l'année 2012, une aide financière de l'Etat pour :
 - la réalisation du Plan Architectural et Technique (P.A.T.)
 - la première tranche de travaux,
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame le Conseillère déléguée, à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

9 TRAVAUX DE RESTAURATION DU PARC DE BOCAUD - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

Rapporteur : Christine DELAGE

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'assemblée que la Commune s'est inscrite, depuis plusieurs années, dans une démarche de restauration du parc de Bocaud. Une première phase de travaux s'achève et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'opération est envisagée. Le coût global de l'opération, à échelonner sur les exercices 2012 et 2013, est estimé à 200 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, Madame la Conseillère Municipale déléguée propose :

- 1°) d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre du second programme de restauration des jardins du parc du château de Bocaud,
- 2°) de solliciter au titre de l'année 2012, une aide financière du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour :
 - la réalisation du Plan Architectural et Technique (P.A.T.)
 - la première tranche de travaux,
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame le Conseillère déléguée, à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

10 TRAVAUX DE RESTAURATION DU PARC DE BOCAUD - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT

Rapporteur : Christine DELAGE

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'assemblée que la Commune s'est inscrite, depuis plusieurs années, dans une démarche de restauration du parc de Bocaud. Une première phase de travaux s'achève et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'opération est envisagée. Le coût global de l'opération, à échelonner sur les exercices 2012 et 2013, est estimé à 200 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, Madame la Conseillère Municipale déléguée propose :

- 1°) d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre du second programme de restauration des jardins du parc du château de Bocaud,

2°) de solliciter au titre de l'année 2012 :

*une aide financière du Conseil Général de l'Hérault pour

- la réalisation du Plan Architectural et Technique (P.A.T.)
- la première tranche de travaux,

* et une dérogation permettant le commencement des travaux avant décision d'attribution de la subvention, en raison de la programmation de l'opération, définie dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec les services de l'Etat,

3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame le Conseillère déléguée, à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

11 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS

Rapporteur : Marie MOULIN

Dans le cadre d'une mutualisation de moyens et par suite d'une modification des attributions du Centre Communal d'Action Sociale, Madame l'Adjointe déléguée propose de créer :

- un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (27,5/35^{èmes}).

Ces emplois correspondent à l'intégration des deux agents du Centre Communal d'Action Sociale qui ont sollicité leur mutation vers la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées